

Revendications salariales pour 2026

Les salaires doivent augmenter de 2 % en moyenne!

«Un salaire à plein temps ne doit pas suffire pour en vivre.» Cette déclaration de Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse, lors d'une réunion de commission en juin a suscité une vive indignation. Pour Syna, c'est une insulte inacceptable faite aux travailleurs et travailleuses. Selon le syndicat, compte tenu de la hausse constante des primes d'assurance maladie et du coût de la vie, il faut, en moyenne, une augmentation des salaires de 2 % dans toutes les branches.

Yvonne Feri, présidente de Syna

Le texte prononcé fait foi

Contexte

Syna exprime son incompréhension: comment Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse, peut-il affirmer qu'un salaire à plein temps ne doit pas nécessairement suffire pour en vivre? Un exemple de calcul pour une famille avec trois enfants vivant dans des conditions modestes illustre ce que cela signifie au quotidien. Le père travaille comme ouvrier du bâtiment CFC et gagne, selon la convention collective de travail pour le secteur principal de la construction (CN), entre 5 738 et 6 000 francs bruts par mois (selon son expérience et son employeur). Après déduction des dépenses fixes telles que les frais de subsistance, les charges sociales et les impôts, le résultat à la fin du mois est, dans le meilleur des cas, équilibré. Mais il peut aussi être négatif, si les dépenses dépassent le revenu de l'activité professionnelle. Pour Syna, cette situation est inacceptable.

Généralités

Syna réclame une augmentation moyenne des salaires de 2 % dans toutes les branches. Comme toutes les moyennes cependant, celle-ci suppose d'importantes variations. Pour les branches – telles que la boulangerie par exemple – où une compensation automatique des salaires (nominaux) a déjà été mise en place, les augmentations salariales réclamées ne s'élèvent qu'à 0,4 ou 0,5 %. En revanche, pour les branches qui ont un retard considérable à rattraper – faute d'ajustements ou en raison d'ajustements insuffisants – les revendications sont nettement plus élevées, comme l'illustre la liste ci-dessous.

Secteur principal de la construction et construction de voies ferrées

Les négociations pour la convention nationale (CN) et la CCT construction de voies ferrées ont habituellement lieu en même temps et sont coordonnées.

Les négociations pour une nouvelle CN ont débuté le 7 juillet et devraient se poursuivre jusqu'à fin 2025. Les revendications salariales pour 2026 y seront intégrées. Après les augmentations salariales inexistantes ou très modestes des années précédentes, une augmentation substantielle des salaires minimaux et réels, nettement supérieure à l'inflation, est nécessaire pour l'année à venir. Syna revendique une augmentation nominale des salaires d'au moins 2 % dans les deux branches et une adaptation équivalente des salaires minimaux.

Second-œuvre Suisse romande

Dans cette branche, qui comprend notamment la menuiserie, la charpenterie, la couverture de toits, le carrelage et la vitrerie de Suisse romande, les augmentations salariales ont été négociées dans le cadre de la CCT jusque pour 2027. Tous les salaires seront augmentés de 0,25 CHF/heure au 1^{er} janvier 2026 et ajustés au renchérissement (indice des prix à la consommation, valeur fin août). Cela correspondra probablement à environ 55,00 CHF/mois, soit une augmentation de 1 %.

Construction en bois

Outre la compensation du renchérissement, le syndicat réclame ici une augmentation de 1 % des salaires effectifs et des salaires minimaux.

Secteur des services

Commerce de détail: shops de stations-service

Les négociations pour la nouvelle CCT des shops de stations-service ont abouti en milieu d'année. Les salaires de toutes les classes salariales seront augmentés de 40 francs par an au cours des trois prochaines années. La nouvelle CCT devrait être déclarée de force obligatoire au 1^{er} janvier 2026, ce qui signifie que toutes les stations-service de Suisse devront dès lors respecter les conditions minimales négociées.

Lidl

Chez Lidl, où les prochaines négociations salariales auront lieu en janvier, la situation est différente: puisque le discounter offre déjà le salaire minimal le plus élevé du commerce de détail, il n'y a guère de retard à rattraper.

Boulangerie

La nouvelle CCT pour la boulangerie, pâtisserie et confiserie est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025. Les salaires minimaux ont déjà été augmentés de 3,1 à 7,7 % au 1^{er} janvier 2025, suivant les qualifications et années de service. Une nouvelle catégorie salariale a par ailleurs été introduite: le personnel non qualifié avec au moins trois ans d'ancienneté reçoit un supplément mensuel de 50 francs. Et grâce à la compensation automatique du renchérissement, les salaires suivront désormais la courbe de l'inflation.

Nettoyage Suisse alémanique

Une nouvelle CCT a été négociée pour la branche du nettoyage en Suisse alémanique. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Les salaires minimaux seront augmentés de 3 %, ce qui constitue un premier pas vers la suppression des écarts salariaux existants en comparaison à d'autres régions.

Ainsi, le salaire horaire de base actuel dans la catégorie «Entretien I» est-il, avec 20,80 francs, inférieur aux salaires minimaux cantonaux et au niveau salarial prévu par la CCT en Suisse romande (21,25 francs). Une nouvelle augmentation des salaires minimaux est déjà prévue pour le 1^{er} janvier 2028.

La CCT ne prévoit pas de compensation automatique du renchérissement. Des négociations salariales sont toutefois possibles lorsque le renchérissement atteint un certain seuil. Ce seuil a été abaissé de 2 % à 1,5 % dans la nouvelle convention, ce qui facilite les négociations et l'adaptation aux évolutions économiques.

Santé

Pour le personnel de la santé et des soins, Syna réclame des augmentations salariales substantielles, de 4 % en moyenne pour 2026. Cette revendication se fonde d'une part sur l'absence de compensation du renchérissement ces dernières années et d'autre part sur la nécessité de revaloriser les professions de la santé :

Compensation du renchérissement: Le renchérissement cumulé entre 2022 et 2025 a été insuffisamment compensé par les employeurs. Cet écart salarial doit être comblé. En raison de hausses de prix sensibles, notamment dans les domaines des loyers, des caisses-maladie, de l'énergie et des denrées alimentaires, nous exigeons une augmentation salariale de 2,4 % afin de compenser intégralement le renchérissement et de maintenir ainsi le pouvoir d'achat réel.

Mesure de revalorisation des professions de la santé: une augmentation structurelle des salaires de 1,6 % doit contribuer à revaloriser les professions de la santé.

Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers: L'initiative, clairement acceptée par le peuple en 2021, n'est mise en œuvre que très lentement. D'importantes mesures, notamment en matière de conditions de travail et des salaires, n'ont pas encore été réalisées. Il est donc grand temps que les salaires et les conditions de travail soient enfin portés à la hauteur de cette reconnaissance sociale.

C'est pour cela qu'une importante manifestation en faveur du personnel de santé aura lieu à Berne le 22 novembre 2025. Plus nous serons nombreux et nombreuses à descendre dans la rue pour de meilleures conditions de travail dans le secteur de la santé, plus nos voix seront entendues.

Industrie

Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM)

L'industrie traverse une période difficile. Les droits de douane élevés sur les exportations vers les États-Unis, associés à une forte dépréciation de la devise américaine et à des incertitudes quant à l'évolution de l'économie mondiale, pèsent lourdement sur le secteur. Syna suit de près ces tendances et adapte en permanence ses revendications à la situation dans les différentes branches de l'industrie. Les négociations salariales sont menées de manière décentralisée, ce qui permet une grande souplesse.

Les revendications salariales pour 2026 reposent sur deux éléments principaux: le renchérissement cumulé et l'attractivité l'industrie. Ces deux éléments conduisent à une revendication salariale de 3,5 % pour les entreprises qui ne sont pas touchées par les droits de douane aux États-Unis:

1. **Renchérissement et maintien du pouvoir d'achat:**

Le renchérissement cumulé et la hausse des primes d'assurance-maladie entre 2022 et 2025 grèvent le budget des ménages.

Revendication: +2,4 % de compensation générale pour le renchérissement cumulé et la hausse du coût de la vie, en particulier due à l'augmentation des primes d'assurance-maladie pour tous.

2. **Revaloriser les métiers industriels:**

De meilleures conditions de travail sont nécessaires pour garantir la capacité d'innovation et pour attirer et fidéliser des travailleurs qualifiés.

Revendication: augmentation des salaires réels de 1,1 % à titre de revalorisation structurelle.

Syna demande en outre au Parlement d'approuver rapidement une nouvelle prolongation du chômage partiel afin de soutenir les entreprises concernées et de permettre aux employés et employées de conserver leur emploi.

Conclusion: l'industrie MEM a besoin d'un personnel motivé, qualifié et rémunéré équitablement. Il est grand temps de prendre des mesures efficaces en faveur du maintien du pouvoir d'achat, de l'attractivité et de la justice sociale. Syna exige que le fruit des succès de la branche soient répartis équitablement entre tous.

Industrie chimique et pharmaceutique

Syna réclame pour 2026 une augmentation salariale ciblée de 3,7 % pour les employé-e-s de la chimie et pharma, en s'appuyant sur deux principaux arguments:

1. **Renchérissement sensible – maintien du pouvoir d'achat:**

La forte augmentation du coût de la vie en 2024/2025, en particulier en matière de loyers, de frais de santé et de coûts énergétiques, grève le budget des ménages.

Revendication: ++2,4 % de compensation générale pour la hausse des prix et des primes à de caisse d'assurance maladie pour tous.

2. **Pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les postes clés:**

Le secteur souffre d'un manque croissant de personnel, qui menace sa capacité d'innovation et son potentiel de croissance. Les employeurs doivent créer des conditions financières plus attractives.

Revendication: +1,3 % d'augmentation des salaires réels pour renforcer les compétences clés et la fidélisation du personnel.

Pour de plus amples informations:

Yvonne Feri, présidente, yvonne.feri@syna.ch

Nora Picchi, responsable de la politique syndicale, nora.picchi@syna.ch, 079 828 14 73